

## Politique et Engagement de la Direction ATIS 2019

2018, a été une année qui a permis d’initier la nécessaire diversification de nos activités, comme de nos solutions. L’obtention de l’agrément CEFRI, le gain de l’appel d’offres cordistes de la Tour Eiffel comme la diversification de l’offre formation en sont les meilleures représentations. 2018 a été également l’année du maintien de l’ISO 9001 version 2015. 2018 fut également l’année du déplacement du siège de la société de Vitrolles sur Salon de Provence, mais également la création d’un nouvel établissement à Roost-Warendin, dans le nord de la France.

Par l’acquisition de ces nouveaux moyens permettant d’accompagner la diversification des solutions ATIS SAS est engagé, vis-à-vis du DPMC à :

- Préconiser la formation adaptée à la situation de travail particulière, à l’expérience du candidat, et à privilégier, autant que faire ce peut, les formations qualifiantes pour des candidats découvrant ce nouvelle environnement de travail,
- Utiliser les termes de « Cordistes » et/ou « Technicien Cordiste » exclusivement pour les formations qualifiantes certifiées par le DPMC
- S’assurer que la formation intègre le respect des normes et réglementations françaises en vigueur (Décret n° 2004-924 du 1<sup>er</sup> Septembre 2004)
- Mettre à disposition du matériel en formation conforme aux exigences règlementaires et faisant l’objet d’un suivi particulièrement rigoureux
- Mettre en œuvre les moyens humains (formateurs, aides formateurs et personnel administratif), structurels (diversité des sites de formation) et matériels suffisants et nécessaire à son bon déroulement
- S’assurer de la compétence et de la qualification des formateurs en répondant à un processus de management des compétences rigoureux
- S’assurer de la cohérence et de la pertinence de nos programmes de formation aussi bien en terme de contenu que de durée et identifier spécifiquement les configurations de travaux en hauteur amenant à des formations habilitantes ou nécessitant une certification ou une qualification particulière
- S’assurer du suivi du stagiaire dès la remontée de son besoin en formation jusqu’à sa sortie de formation et son entrée en milieu professionnel.





La Direction d’ATIS s’engage également à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l’application de la politique QSSE reposant sur les axes suivants :

↓ Qualité

- Assurer la pleine **satisfaction de nos clients**, avec un **taux supérieur à 85 %**
- Mesurer l’efficacité et la qualité de nos prestations de formation avec un **taux de réussite général aux examens supérieur à 80 %**
- Maitriser nos processus avec **100 % des audits internes prévus réalisés**
- Veiller à la gestion de l’amélioration continue avec **80 % des ACAP définies réalisées**

↓ Santé

- Analyser et maitriser la pénibilité aux postes de travail avec la volonté de n’avoir **aucun salarié exposé aux facteurs de pénibilité**
- Assurer le suivi médical de l’ensemble du personnel employé avec **100% des visites médicales à jour**
- Lutter contre l’alcoolisme et la drogue avec **1 communication par an sur le sujet**

↓ Sécurité

- Développer tous les moyens au sein de la société pour l’application de notre manuel QSSE en ayant le devoir, le pouvoir et la volonté d’atteindre l’objectif du **0 accident**
- Appliquer la même politique et exiger le même comportement exemplaire du personnel organique, personnel d’appoint et sous-traitants en réalisant systématiquement **1 audit sécurité de chaque sous-traitant**, lorsqu’ATIS SAS en disposera.
- Communiquer et expliquer au personnel, aux clients, au comité MASE, l’ensemble de nos actions et résultats SSE en diffusant les résultats tous les trimestres, **soit 4 communications par an**, lors par exemple des comités QSSE
- Identifier à chaque phase de travail, les risques SSE liés à notre activité, évaluer les impacts sur la santé des salariés et mettre en place les mesures préventives nécessaires, et ce, avec **une mise à jour par an du DUER et 100% des PdP (Plan de Prévention) et PPSPS communiqués et expliqués au personnel sur chantier**
- Informer tout salarié de son droit de retrait avec **une communication annuelle** sur le sujet
- Analyser tout accident, incident, situation dangereuse, et prendre les mesures nécessaires pour éviter la réapparition de l’évènement avec **100% des accidents, incidents, situations dangereuses analysés**



Systeme de  
management  
ISO 9001:2015  
[www.tuv.com](http://www.tuv.com)  
ID 9105082467





- S'informer de l'évolution réglementaire en matière de SSE et la faire appliquer avec **une veille réalisée tous les trimestres**
- Former, habiliter et motiver le personnel en veillant à réaliser **100% du plan de formation**
- Améliorer continuellement la démarche SSE en veillant à réaliser **100% du plan d'actions réalisé**

↓ Environnement

- Limiter les consommations de papier et d'encre liées à nos activités en remettant systématiquement aux stagiaires **100% des documents dématérialisés**
- Sensibiliser le personnel au respect de l'environnement dans son comportement professionnel quotidien en communiquant tous les trimestres sur le sujet, **soit 4 communications par an**
- Veillez au respect des engagements environnementaux pris vis-à-vis de nos déchets en s'assurant que **100% des déchets papier, plastique (gobelets) et imprimante (cartouches) sont triés d'une part et recyclés d'autre part.**

↓ Nucléaire

- Irradiation : ne pas dépasser la dose individuelle qui est fixée à :
  - 13 mSv / an pour les catégories A**
  - 5.5 mSv / an pour les catégories B**
- Contamination : limiter au maximum la contamination dont les objectifs sont fixés à :
  - 0 contamination de matériel**
  - 0 contamination corporelle à la sortie des portiques**
- Sûreté : veiller à ce que la notion de sûreté nucléaire soit intégrée au système de management de la radioprotection en s'assurant que :
  - 100% du personnel affecté aux chantiers de radioprotection soit sensibilisé à la culture de sûreté**

Fait à Salon, le 13/03/2019

Jérôme TESSON

Directeur des Opérations

ATIS SAS

**ATIS SAS**  
Parc d'activités de la Crau  
Impasse de Dion Bouton  
F-13300 SALON DE PROVENCE  
Tel : +33 (0)4 42 02 61 50  
SIRET 492 421 177 00030  
N° agrément : 93131422413



Système de management  
ISO 9001:2015  
[www.tuv.com](http://www.tuv.com)  
ID 9105082467



